

Le plan de Villepin : une fuite en avant

Yves Dimicoli

C'est dans ce contexte (voir article précédent) particulièrement dégradé qu'est lancé le plan dit «*d'urgence pour l'emploi*» du nouveau gouvernement. Le premier ministre en a appelé à la mobilisation nationale pour «*gagner la bataille de l'emploi*». Lors de sa conférence de presse du 30 juin, il a tenu à confirmer son pari des 100 jours : «*mon objectif pour septembre est de recréer les conditions à un retour à la confiance*». Mais son plan vise, pour l'essentiel, de nouvelles dérèglementations du marché du travail, de paire avec la consolidation de dispositifs qui existent déjà et qui ont échoué ou n'ont pu être mis en oeuvre (plan Borloo). Est-ce pour cela que, contrairement à J.-P. Raffarin qui avait promis une baisse de 10% du chômage en 2005, D. de Villepin s'est refusé, lui, à livrer le moindre engagement chiffré ? Quoiqu'il en soit le recours aux ordonnances permet de court-circuiter tout débat et de placer les français devant le fait accompli.

Nous examinerons ci-dessous les principales dispositions de ce plan dont la priorité n'est pas l'emploi mais le traitement plus ou moins social du chômage et le retour plus ou moins forcé à l'activité des privés d'emploi stable et correctement rémunéré.

1) La suppression totale des cotisations sociales patronales à hauteur du SMIC d'ici à 2007 :

Aujourd'hui, ces cotisations sont de l'ordre de 30,5% du salaire brut. Au niveau du SMIC, l'État finance l'exonération de 26% des charges sur le salaire brut. Avec le plan Villepin, la contribution de l'État va être augmentée progressivement de 4,5 points du SMIC brut. Cela va faire passer le coût pour l'État des exonérations de charges sociales patronales de 21,5 milliards d'euros en 2004 à 24 milliards d'euros en 2006. Cette politique est conduite en alternance, sans désespérer, depuis 1993. Elle aura coûté au total 153 milliards d'euros.

Elle est désormais considérée par tous, ou presque, comme inefficace. Ainsi, en réponse à une question posée par un député UMP, le Commissariat général du plan a souligné que cette politique est en fait peu créatrice d'emplois et contribue à tirer vers le bas toute la structure des salaires avec l'apparition de «trappe à pauvreté» (1). Au détriment de la croissance avec les hautes technologies, elle tend à accentuer l'insuffisance et la dévalorisation des qualifications. Mais cependant, le Commissariat du plan plaide pour la poursuivre, car, assure-t-il, c'est la seule façon de lutter contre le chômage des peu qualifiés.

En réalité, rappelons-le, cette politique occupe une place centrale dans le dispositif qui permet à la France, pour sauvegarder la croissance des profits, d'ajuster - par la déflation sociale - son facteur travail dans une Union européenne à monnaie unique et libre circulation des capitaux.

2) L'instauration d'un «*chèque emploi entreprise*» dans les PME, remplaçant les obligations légales :

Ce chèque emploi, disponible sur Internet, va faire disparaître l'obligation d'établir un contrat de travail, ou au minimum, comme l'exige la loi, un document mentionnant les rémunérations, le temps de travail, la durée du contrat, la convention collective applicable.

Le salarié ne pourra plus se prévaloir des éléments qui figurent normalement sur sa fiche de paye, tels que des primes régulièrement versées. Il lui sera difficile de vérifier que toutes les sommes qui lui sont dues, comme les heures supplémentaires effectuées, ont bien été payées. Il sera plus facile pour l'employeur de ne pas payer l'intégralité de ce qu'il doit et plus difficile pour le salarié de le vérifier.

3) Instauration d'un nouveau contrat, le contrat «*nouvelle embauche*» :

Il sera réservé aux très petites entreprises (TPE) et, en fait, aux entreprises comptant moins de vingt salariés, alors qu'en France seules les moins de dix salariés sont reconnues comme TPE.

Ce nouveau contrat se présente comme un CDI. Mais c'est, en fait, une modification du CDI avec une période de mise à l'essai portée de 3 mois renouvelable une fois à 2 ans. Il sera encore plus précaire que les CDD. En effet, aujourd'hui, le terme du CDD doit être fixé dès la conclusion du contrat. Et il ne peut être rompu par l'employeur avant ce terme que pour faute grave. Donc il y a une certaine sécurité du salarié pendant la réalisation de son CDD, avant l'arrivée du terme. Par contre, la période d'essai, elle, peut être rompue par l'employeur à n'importe quel moment et sans aucun motif.

Le salarié n'a aucun moyen de s'opposer à la rupture, ni de la contester en justice. Le licenciement du salarié, pendant cette période, peut se faire verbalement. Il n'y aura aucune indemnité compensatrice de précarité, prévue dans n'importe quel CDD. Enfin, le préavis sera fonction de la durée de l'ancienneté dans l'entreprise. Ce nouveau contrat s'inspire, en fait, des propositions formulées dans le rapport Camdessus (2) et il s'inscrit dans la logique selon laquelle pour favoriser l'embauche, il faut faciliter les licenciements.

Il est très vigoureusement contesté par les syndicats. Bernard Thibault a même déclaré que «*c'est la fin programmée du CDI, parce qu'il n'y a aucune raison qu'une mesure réservée pour les petites entreprises ne s'étende pas*». D. Lyon-Caen, avocat spécialiste du droit du travail, interrogé par *Le Monde* (26 - 27 juin 2005) remarque à propos de ce nouveau contrat : «*Sa rupture ne coûtera rien à l'employeur. Ce contrat lui est tellement favorable qu'il n'est soumis quasiment à aucune contrainte et qu'il peut exercer tous les chan-*

tages sur le salarié». Selon lui, ce nouveau contrat «peut porter atteinte au CDD».

Pour faire avaler cette pilule empoisonnée, le Premier ministre a fait de vagues promesses d'amélioration de la protection du salarié s'il est rejeté dans le chômage, avançant notamment l'idée que, renvoyé, il pourra s'inscrire à l'ASSEDIC, même s'il n'a pas travaillé les six mois aujourd'hui requis. L'Etat verserait alors un complément d'allocation.

Le bruit légitime fait autour de cette mesure permet certes, d'une certaine façon, d'entretenir le silence sur le fait que ce plan Villepin ne comporte rien concernant les groupes. En cela, et a fortiori du fait de son contenu, elle constitue une caricature monstrueuse et piteuse du système de «Flexsécurité» danois qui, tend à entrer en crise malgré ses innovations, car il ne vise pas à éradiquer le chômage, mais seulement à en rabaisser le taux officiel vers le «plein emploi», et, en fait, déresponsabilise totalement les entreprises.

4) Les autres mesures du plan Villepin : Baisse du «coût du travail» et chasse aux chômeurs :

a) C'est d'abord le renforcement du contrôle et de la culpabilisation des chômeurs. D. de Villepin a ainsi déclaré dans son discours d'investiture : *«il n'est pas acceptable qu'un chômeur (...) puisse refuser plusieurs offres d'emploi raisonnables»*. tout le problème est de savoir ce que l'on entend par «raisonnables». Le MEDEF s'est hâté de faire compléter cette disposition par le refus de toute revalorisation des allocations chômage en juillet.

b) C'est la prise en charge par l'Etat des cotisations supplémentaires pour l'embauche du 10e salarié et pour les dix suivants ; C'est aussi la non prise en compte des embauches de salariés de moins de 25 ans dans le calcul des seuils sociaux. Cela rejoint une vieille revendication du MEDEF: beaucoup d'entreprises pourront alors dépasser largement le seuil des dix salariés sans avoir à mettre en place des représentants des salariés.

c) C'est encore le versement d'une prime de 1 000 € au demandeur d'emploi inscrit depuis plus d'un an, bénéficiant de minima sociaux et qui reprend un emploi. Cela accompagnera, sans doute, dans l'esprit du plan Borloo, l'intensification de la campagne de culpabilisation des Rmistes avec, à la clef, l'obligation d'accepter n'importe quel emploi ou activité.

d) C'est enfin le crédit d'impôt de 1 000 € pour les jeunes de moins de 25 ans qui prennent un emploi dans un secteur connaissant des difficultés de recrutement.

Cela rejoint l'ambition du plan Borloo de faire accepter par les jeunes des emplois qu'aujourd'hui ils refusent parce qu'ils sont invivables, mal payés, risqués, sans aucun déroulement de carrière, notamment dans le BTP, dans l'hôtellerie - restauration. Bref, il s'agit des quelque 18 «métiers du plein emploi» (sic) vers lesquels le gouvernement a décidé de canaliser les privés d'emploi, y compris en concentrant dans les régions les fonds de formation pour cela, au détriment du reste. Cela marchera de pair avec une campagne de culpabilisation des jeunes suggérant que s'ils n'acceptent pas de tels emplois c'est parce qu'ils auraient un intérêt financier

à rester au chômage. J-L Borloo a été explicite. Il n'a pas hésité à dire qu'avec ces dispositifs il voyait un retour «à une forme de plein emploi d'ici cinq ans»! Il reprenait ainsi, à sa façon, la promesse avancée par L. Jospin, lors de la campagne pour la dernière élection présidentielle, du «plein emploi pour 2010».

Toute cette panoplie à une forte dimension clientéliste en direction des artisans et des petits patrons dont une part non négligeable a voté «non» au référendum. Elle prétend répondre à leurs besoins sans rien toucher aux relations groupes - PME, en légalisant en quelque sorte au niveau de 20 % la pratique des «marges arrière» de la grande distribution, via la loi Jacob qui amende la loi Galland, et en ne modifiant rien aux relations banques/entreprises.

Elle porte un nouveau coup au Code du travail dans des entreprises où les syndicats sont faibles ou inexistantes en faisant pression sur les jeunes chômeurs. Elle constitue sans doute une incitation à l'essaimage des grands groupes.

Le plan Villepin s'accompagne d'autres dispositions qui étaient déjà dans les tuyaux avant son arrivée à Matignon.

1) Des dispositions concernant les jeunes et les chômeurs figurant dans le plan de cohésion sociale de Jean-Louis Borloo avec un effort supplémentaire sur les emplois aidés.

2) Des dispositions concernant les salariés âgés qui donnent satisfaction au MEDEF sur deux de ses revendications avant même que les négociations engagées sur l'emploi des seniors ne soient achevées : L'élargissement des règles de cumul emploi-retraite et la suppression de la contribution Delalande taxant le licenciement des plus de 50 ans.

Ce plan démagogique a été augmenté par Thierry Breton d'une nouvelle mesure prétendument incitative à la mobilité des chômeurs de longue durée : s'ils acceptent de prendre un emploi à plus de 200 km de chez eux, ils auront droit à une exonération d'impôt sur le revenu pendant un an ! C'est insultant dans la mesure où cette catégorie de chômeurs ne trouvent que des «emplois pauvres» et, donc, échappent à l'impôt sur le revenu quand ils arrivent à trouver un employeur.

Mais cela fait partie de la même démarche qui consiste à culpabiliser les privés d'emploi et à les faire passer pour des fainéants, afin d'imposer un retour à l'activité plus subi que choisi et qui s'accompagnerait tout à la fois d'une diminution des dépenses d'assurance chômage et d'une diminution du coût du travail par emploi.

C'est dans ce contexte, où les entreprises sont de plus en plus déresponsabilisées socialement et refusent de créer des emplois, que se construirait la promesse du «plein emploi» : non pas l'emploi pour tous avec une mobilité choisie, dans la sécurité de droits et de revenus relevés, comme l'ambitionne la Sécurité d'emploi ou de formation, mais seulement un rabaissement du taux de chômage avec une nouvelle explosion de la précarité et de la pression à la baisse du taux de salaire.

Le «plein emploi» n'a jamais été l'emploi pour tous, et encore moins le droit à la formation tout au long de la vie de chacun-e.

5) Un coût de 4,5 milliards d'euros :

Quoi qu'il en soit, le plan de Villepin coûterait au moins 4,5 milliards d'euros. Son financement - gros de nouveaux gâchis de fonds publics car on craint de nombreux «effets d'aubaine», des déplacements d'emploi plus que des créations - se fera donc nécessairement au détriment d'autres dépenses publiques, par redéploiement comme l'a reconnu le ministre de l'économie lui-même.

En effet, Jacques Chirac a jeté à la face des français après leur rejet du projet de traité constitutionnel : *«la France tiendra ses engagements»*.

Au cœur de ceux-ci, il y a la promesse de faire repasser sous la barre des 3% du PIB, en 2005, le déficit public, et de rééditer la performance pour 2006.

Or, le déficit augmente, en liaison avec le ralentissement de la croissance, l'ampleur du chômage et des bas salaires, l'insécurité sociale. Ce déficit est appelé à se creuser encore car, désormais, l'INSEE table sur une croissance maximum de 1,5%, bien en deçà des 2% initialement promis par le ministre de l'économie.

T. Breton a annoncé qu'il faudra tenir coûte que coûte ce cap en mettant en demeure les français de *«réduire leur train de vie»* ! Le modèle social auquel ils tiennent et leurs préférences postulées pour la non activité serait la cause des difficultés du pays et, notamment, de la dette publique.

Il a même osé affirmer que l'impôt sur le revenu servirait à payer les intérêts de cette dette cette année, passant sous silence les gigantesques cadeaux faits pour le profit des sociétés dont, notamment les 24 milliards d'euro d'exonérations de cotisations sociales patronales.

Et le ministre d'annoncer pour 2006 - et pour la 4e année consécutive - une croissance zéro des dépenses de l'Etat en volume, tandis que seraient retenues comme priorité du budget 2006, la défense, la police et, du fait de la lutte des chercheurs de l'an dernier, la recherche, dans une mesure moindre certes.

Le budget du ministère de l'emploi lui-même pourrait marquer un léger recul, en parallèle à de nouvelles suppressions de postes dans la fonction publique (5100 prévus). Cela témoignera de l'importance effective que ce gouvernement accorde à l'emploi.

En réalité c'est cette façon de faire (associée au pacte de stabilité) qui casse les ressorts de la croissance en rationnant les dépenses de santé, d'éducation, de recherche, de logement social... et dilapide les deniers publics dans des programmes de soutien aux profits des grands groupes et de promotion de la place boursière de Paris.

La rentrée sociale risque d'être d'autant plus riche en luttes, notamment pour l'emploi, les salaires et les services publics, qu'elle va correspondre à la fin de cette période de cent jours au terme de laquelle le premier ministre a prétendu vouloir engranger de premiers résultats positifs de son action «en faveur de l'emploi».

6) Des velléités de politique industrielle qui ne font pas le poids

Le plan de Villepin reprend l'idée de grands travaux d'infrastructure : il n'entend pas les faire financer par emprunt mais par le recours à des partenariats public - privé si prédateur pour le public et si confortables pour les profits du privé. La dotation de l'Agence pour l'innovation industrielle (A.I.I.), issue du rapport Beffa, sera dotée tout de suite, non de 500 millions d'euros comme annoncé par de Villepin, mais de 1 milliard d'euros, pour aller vers 2 milliards ultérieurement. On sait combien cela est, tout à la fois, insuffisant et velléitaire, eu égard à l'énorme retard d'implication des entreprises dans l'effort de recherche - développement. Mais c'est en même temps l'aveu que l'on ne peut s'en remettre au marché financier. De plus, cette Agence pour l'innovation industrielle aura à intervenir sur des projets entièrement maîtrisés par les grands groupes, même s'il est prévu d'y associer des PME (de groupes sans doute).

Aucun de ces projets ne serait assorti d'objectifs chiffrés et contraignants d'emplois et de formation, d'autant plus que le projet Beffa mise uniquement sur la main-d'œuvre très qualifiée. Cette Agence pourrait entrer en contradiction avec l'Agence nationale de la recherche qui sera dotée, elle, de 350 millions d'euros seulement et, finalement, en contradiction avec les promesses faites au mouvement des chercheurs.

De plus, il y aura des contradictions avec la politique des pôles de compétitivité, elle-même très contre-productive bien qu'elle ait pu faire illusion.

Enfin, il y a une incertitude forte sur le niveau européen de cette politique.

Face à cela trois niveaux de bataille pourraient être développés à partir de la protestation :

a) La bataille sur les quatre chantiers de sécurité d'emploi de formation en liaison aussi avec l'exigence de fortes revalorisations des salaires, allocations-chômage, retraites et pensions, minima sociaux.

b) La bataille pour la défense et le développement des services publics et socialisés aux personnes, avec notamment la convergence des luttes de rentrée contre le projet de loi de finances 2006 pour plus de moyens pour l'école, l'hôpital, le logement social...

c) la bataille pour une maîtrise sociale des productions, des marchés et des nouvelles technologies, l'expansion des services publics marchands et des entreprises publiques contre les privatisations.

Tout cela en liaison avec l'action pour le financement (Fonds régional pour l'emploi et la formation jusqu'à la BCE) et de nouveaux pouvoirs d'intervention, de contrôle et de contre-propositions des salariés, des citoyens, de l'entreprise et des bassins d'emploi, jusqu'aux niveaux national et européen. ■

(1) *Le Monde* du vendredi 10 juin 2005.

(2) *«Le sursaut- Vers une nouvelle croissance pour la France»*, Paris, La Documentation française, 2004, 204p.